

CPE

POUR LA JEUNESSE, « NOUS NE TRIERONS PAS NOS ÉLÈVES ! »

Depuis janvier, les personnels de l'Éducation se mobilisent pour obtenir les moyens nécessaires à la réussite de leurs élèves, pour leur salaire et contre le « Choc des savoirs ». Cette réforme, qui instaure une ségrégation assumée entre les élèves en difficulté et les autres, constitue un renoncement à toute ambition émancipatrice de l'École. Du premier au second degré, elle dessine les contours d'une École passéiste et conservatrice. Elle vise à généraliser le tri des élèves dès le plus jeune âge.

C'est bien un changement de paradigme qui est à l'œuvre dans le projet gouvernemental. Le DNB couperet qui ferme la porte du lycée général, technologique comme professionnel, le recentrage sur les fondamentaux, les manuels labellisés, etc., ont vocation à être mis en œuvre par des personnels dessaisis de leur métier et de leur expertise professionnelle. La volonté de recruter au niveau bac +2 avec un concours en L3 induirait une déqualification professionnelle inédite qui permettrait à la fois de balayer les revendications salariales, de concourir à la réduction des personnels à de simples exécutants, et, à terme, de détruire le statut.

Parcours différenciés, filières adaptées uniquement aux besoins locaux : la réforme de la voie professionnelle participe également du tri social.

C'est l'École du vivre ensemble, chère aux CPE, qui est attaquée et c'est l'avenir de notre démocratie qui est en train de se jouer dans ces choix. Il s'agit d'un retour en arrière sans précédent et d'un abandon des acquis de soixante ans de démocratisation. C'est un changement d'orientation radical qui s'effectue en dehors de toute procédure démocratique.

Cette réorientation ne peut qu'interpeller les CPE dont l'histoire du métier est liée à la massification du système éducatif et à l'accueil de nouveaux publics scolaires.

Désormais, à chaque étape décisive de la scolarité, notre système scolaire sera organisé pour trier et exclure majoritairement les élèves des milieux populaires. C'est aussi une autre vision de la société qui se dessine : celle de l'assignation scolaire et sociale, particulièrement dangereuse pour notre démocratie. Un pays où la jeunesse se trouve assignée à ses positions scolaires et sociales court un grave danger démocratique. C'est un pays où le désespoir et les rancœurs s'accumulent face à l'absence de perspectives d'avenir et aux promesses non tenues de notre modèle social, fracturant toujours davantage notre société.

C'est bien l'École publique, celle qui ne trie pas les élèves, qui les accueille toutes et tous pour les faire grandir ensemble, construire leur émancipation intellectuelle et contribuer à leur bâtir un avenir meilleur, qui est en danger.

Vive l'École (de la Ré)publique !

Ce n'est pas d'un « Choc des savoirs » dont l'Éducation nationale a besoin, et encore moins d'un « choc d'autorité », mais bien d'un choc des moyens et des salaires ! L'Éducation nationale ne peut faire l'économie des quelque 700 millions d'euros dont veut la priver le gouvernement.

Profondément attachés à la démocratisation de notre système éducatif et à la réussite de tous les élèves, le SNES et le SNUEP, aux côtés de la FSU, réaffirment leur attachement au projet scolaire de l'École publique, laïque, gratuite, obligatoire et inclusive qui accueille toutes et tous les élèves sans distinction d'aucune sorte. Défendre l'École publique, c'est aussi agir pour la jeunesse et la démocratie.

Le SNES-FSU et le SNUEP-FSU appellent tous les personnels d'éducation à participer massivement, le samedi 25 mai, avec les parents d'élèves, aux manifestations unitaires « contre le choc des savoirs, pour le choc des moyens, des salaires, pour l'École publique », et à prendre toute leur part dans les mobilisations à venir.

Nous le répétons avec force : « Nous ne trierons pas nos élèves ! »

**ÉDUCER,
C'EST ÉMANCIPER,
PAS TRIER**

ÉNIÈME RÉFORME DES CONCOURS ET DE LA FORMATION

Le 5 avril, Emmanuel Macron a confirmé le passage des concours au niveau licence. Sous couvert de lutte contre la crise de recrutement, le pouvoir fait le choix de la déqualification des métiers du second degré.

Aucun bilan des réformes Blanquer sur la formation initiale et l'entrée dans le métier n'a été réalisé alors qu'elles ont considérablement dégradé la situation des étudiant-es et des lauréat-es des concours. Le ministère propose un concours dans l'année de L3, suivi de deux années de formation rémunérées, la seconde en responsabilité à mi-temps. Le SNES-FSU porte la revendication d'un niveau élevé de formation et de rémunération pour tous et toutes, avec des CPE concepteurs et conceptrices de leur métier, et non de simples exécutant-es des sacro-saintes « bonnes pratiques ».

Le niveau de recrutement détermine le positionnement dans la grille de rémunération de la Fonction publique. La place des CPE au sein de la catégorie A est en jeu et, avec elle, la perspective (ou non) d'un second degré émancipateur et ambitieux pour la génération qui vient.

CONCOURS EXTERNE EN L3 DÈS 2025

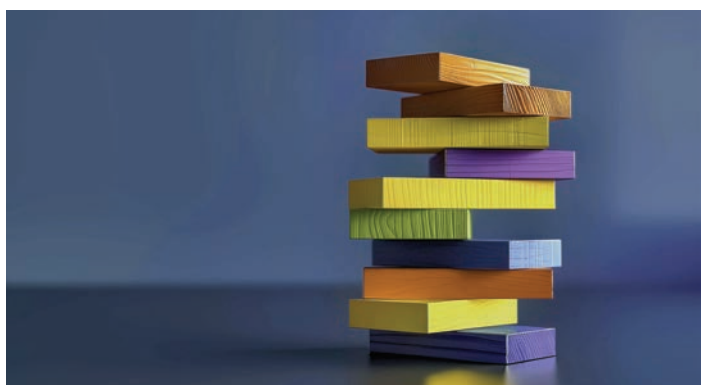
Le concours externe CPE serait toujours composé de quatre épreuves – deux écrits d'admissibilité et deux oraux d'admission –, mais des évolutions sur leurs durées et leurs coefficients sont envisagées. Les contenus encore incertains des épreuves de concours et de formation (maquette master) malmènent les étudiant-es se destinant au métier de CPE et les formateurs et formatrices. Les organisations syndicales du supérieur, dont le SNESUP-FSU, se sont d'ailleurs mobilisées le 6 mai pour organiser une « journée morte » dans les INSPE.

	CPE externe	CPE interne	CPE 3 ^e concours
Nombre de postes en 2024	400	70	10
Nombre d'inscrits en 2024	3 301	2 416	1 071
Nombre de postes en 2023	400	70	10
Nombre d'inscrits en 2023	3 193	2 328	961
% admis/présents en 2023	24,65 %	5,62 %	3,66 %

Un concours CPE toujours sélectif

LES ENSP, NOUVELLES USINES À GAZ ?

Annoncée voici bientôt un an par le ministre de l'Éducation nationale de l'époque, la nouvelle réforme de la formation, instituant des Écoles normales supérieures du professorat (ENSP) présentées comme les « Écoles normales du XXI^e siècle », demeure insaisissable. Entre incurie et bricolage, un tel degré de désinvolture, tant sur la méthode que le calendrier, est inédit !



© Daniel / IA / AdobeStock.com

- La mise en place de la réforme s'échelonne de 2024 à 2026 :
 - rentrée 2024 : préparation des nouveaux concours du printemps 2025 (pour les L3 comme pour les détenteurs et détenteuses d'une licence ou d'un MI ou d'un M2) ;
 - printemps 2025 : persistance des deux concours (Licence et Master) ;
 - rentrée 2025 : les lauréat-es des concours issus de la L3 entrent en master ENSP, les lauréat-es concours avec un niveau master 1 ou 2 vont directement en M2 ;
 - printemps 2026 : coexistence pour la dernière année des 2 concours (L et M).
- Les dispositifs de formation après le concours :
 - en M1, « étudiant fonctionnaire » : 37,5 % en stage d'observation/pratique accompagnée, indemnité (et non rémunération) de 900 euros (année de M1 non comptabilisée pour la carrière et la retraite) ;
 - en M2, « fonctionnaire stagiaire » : 50 % de mise en responsabilité, rémunération de 1 800 euros ;
 - titularisation si obtention du master et avis favorable de l'Inspection ;
 - première année de titulaire à temps plein.

POUR UNE FORMATION INITIALE AMBITIEUSE

Le SNES-FSU défend un tout autre projet fondé sur un plan pluriannuel de recrutement, avec le principe de pré-recrutements dès la licence, la diversification des voies d'accès, l'entrée progressive dans le métier qui ne passe ni par le contrat ni par l'emploi des étudiant-es comme moyens, avec une formation après le concours à l'issue du M2, professionnalisante et à l'université.

LE SNES-FSU DÉFEND UN TOUT AUTRE PROJET FONDÉ SUR UN PLAN PLURIANNUEL DE RECRUTEMENT.

Il revendique une année de stage à tiers-temps sur le service du tuteur et une année de néo-titulaire à mi-temps. Le SNES-FSU propose de répondre à la crise de recrutement par une revalorisation du métier, ainsi que par des aides financières pour les étudiant-es se destinant aux métiers de l'éducation. C'est la direction opposée que choisit le ministère en entérinant la disparition du dispositif de pré-professionnalisation des AED qui (malgré l'opposition du SNES-FSU à une entrée par la contractualisation) permet aujourd'hui d'accompagner financièrement les étudiant-es de licence vers les concours. Le SNES-FSU s'oppose à la formation au rabais de ce nouveau Master ENSP et le revendique que les étudiant-es ne soient pas utilisés comme moyens.

Ce que demande le SNES-FSU

Pour revaloriser pleinement le métier de CPE, le SNES-FSU continue de demander une véritable revalorisation salariale : un début de carrière à deux fois le SMIC, la création d'une agrégation d'éducation, la reconstruction des grilles salariales et la révision de l'indemnité de résidence pour qu'elle prenne en compte la réalité du marché locatif. À terme, le SNES-FSU souhaite la mise en extinction des corps des certifié-es et CPE et leur intégration dans le corps des agrégé-es, l'agrégation revalorisée devenant l'unique niveau de recrutement.



© La Tâche noire ou La leçon de géographie, d'Albert Bettannier, 1887, musée historique allemand, Berlin

« CHOC D'AUTORITÉ » : LA JEUNESSE MÉRITE MIEUX !

Derrière l'ambition affichée par Gabriel Attal de « restaurer l'autorité » se dévoile une vision passiste de la société basée sur la sanction.

L'actualité dramatique des derniers mois impliquant des adolescent-es n'a pas tardé à faire l'objet de récupérations politiques. Sur la base de constats biaisés et souvent non étayés scientifiquement sur la violence des jeunes, le Premier ministre s'est emparé du sujet pour instiller dans l'opinion publique l'obsession de l'affaïssement de l'autorité et la crainte de la montée de « l'ultraviolence » dans les rangs de la jeunesse. Il déroule depuis plusieurs semaines, dans le cadre d'un plan de communication systématique, un catalogue de mesures dont bon nombre sont empruntées à l'extrême droite : travaux d'intérêt général si les jeunes contestent l'autorité, collège de 8 heures à 18 heures dans les quartiers populaires, internat « de redressement », conséquences sur les « examens et bulletins scolaires » pour les « fauteurs de troubles » (un retour de la note vie scolaire ?), mention sur Parcoursup des comportements perturbateurs, « sanctions plus immédiates », « responsabilisation des parents défaillants », volonté d'une levée de l'excuse de minorité...

ÉDUCATION VS RÉPRESSION

Les annonces de Gabriel Attal portent une vision de la jeunesse et de l'éducation extrêmement simpliste, normative, stigmatisante et très inquiétante. Le langage et la logique qui sous-tendent ce discours sont ceux de la guerre, de la conflictualité, très loin d'un projet éducatif, social et socialisant. Les mesures annoncées, qu'elles soient du domaine de la justice ou de l'éducation, ont toutes un point commun : la jeunesse est vue comme une classe dangereuse qu'il faut mettre au pas (en lien avec le Service national universel). On est bien loin d'un projet éducatif et émancipateur.

Présenter l'École comme un lieu clos où il conviendrait de contenir, voire d'enfermer les jeunes pour qu'ils et elles ne « traînent [pas] dans la rue » et n'aient pas de « mauvaises fréquentations » ne sera pas sans effet sur les Vies scolaires. L'avis récent du Conseil supérieur des programmes sur les missions des CPE n'arrive pas par hasard dans le calendrier politique. La volonté de dressage des élèves se traduit dans cet avis par une attaque

POUR LE SNES-FSU ET LE SNUEP-FSU, LA JEUNESSE EST UNE PRIORITÉ : IL FAUT LUI REDONNER UNE AMBITION, UN AVENIR DÉSIRABLE DANS UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE.

sans précédent contre le métier de CPE, dont « les missions devraient être recentrées » sur le rétablissement de l'ordre. C'est le retour à la figure du surveillant général. Tout bonnement inacceptable ! Les batailles à mener pour notre métier s'inscrivent dans le projet éducatif ambitieux que porte le SNES-FSU qui fait le pari de l'éducabilité de tous les jeunes.

INVESTIR DANS LES SERVICES PUBLICS

Pour faire de la prévention, permettre à tous les jeunes de trouver leur place à l'École et d'y réussir, il faut y mettre les moyens. L'École doit avoir les moyens matériels et humains d'assurer partout et pour tous et toutes un haut niveau d'éducation, gage d'insertion et d'émancipation.

Pour le SNES-FSU et le SNUEP-FSU, la jeunesse est une priorité : il faut lui redonner une ambition, un avenir désirable dans une société plus juste.



Sur les internats de « rééducation » de Gabriel Attal, retrouvez les analyses du SNES-FSU.

CONGRÈS DU SNES-FSU : UN SOCLE REVENDICATIF FORT POUR LES CPE



Alors que la circulaire de missions fêtera bientôt ses dix ans, les attaques contre le métier se succèdent. Le congrès national du SNES-FSU de La Rochelle a réaffirmé à l'unanimité sa volonté de contrer ce vent réactionnaire.

Les inquiétudes quant au sort réservé au métier sont sérieuses. Les attaques des néomanagers étaient déjà nombreuses ces derniers temps, mais cette année s'est installé un relent réactionnaire venu tout droit du Conseil supérieur des programmes (CSP), qui, dans un

rapport du 30 janvier, accompagne la mise en place du « Choc des savoirs », et de son lot de mesures de tri social. Dans ce rapport apparaît une volonté claire de revenir sur les missions des CPE pour les « recentrer [...] sur le respect du règlement intérieur par les élèves et leurs parents, et le soutien vigilant à l'autorité des enseignants en cas de difficulté avec un élève » (p. 15). C'est une attaque sans précédent contre le métier de CPE, que le CSP veut voir revenir à la figure fantasmée du surveillant général : rétablir l'ordre, punir systématiquement, abandonner la prévention, le dialogue, l'animation éducative.

UNE MOTION... ET BEAUCOUP DE RÉOLUTION

C'est pour ces raisons que le Congrès du SNES-FSU s'est doté d'une motion sur le métier de CPE adoptée à l'unanimité : « CPE : face aux attaques réactionnaires, soyons à l'offensive pour un métier centré sur la réussite et

LE SNES-FSU S'ENGAGE À DÉFENDRE, PLUS QUE JAMAIS, UNE CONCEPTION ÉDUCATIVE DU MÉTIER DE CPE.

Fort de sa nouvelle feuille de route pour les trois prochaines années, le SNES-FSU s'engage à défendre, plus que jamais, une conception éducative du métier de CPE et à exiger un service public d'Éducation ambitieux.

l'émancipation de l'élève ». Le SNES-FSU y réaffirme la dimension éducative du métier qu'il défend depuis toujours.

Outre la question de l'identité professionnelle, le congrès s'est doté de nouveaux mandats touchant au quotidien des CPE : climat scolaire, lutte contre le harcèlement, compétences psycho-sociales, santé mentale des adolescents-es.

Fort de sa nouvelle feuille de



Retrouvez le texte intégral de la motion sur le site national :

Adhérez et faites adhérer au SNES-FSU

Le SNES-FSU est le syndicat le plus représentatif dans le second degré. Majoritaire dans les collèges et les lycées généraux et technologiques, il se nourrit des opinions de ses adhérentes et de ses adhérents. Se syndiquer au SNES-FSU, c'est pouvoir bénéficier de tous les services du syndicat, avoir la garantie de conseil, d'aide et de soutien.

C'est prendre part aux débats de la profession sur les carrières, le sens et l'avenir du métier, sur le système éducatif. C'est s'engager pour une École plus juste.

Pour adhérer : <https://www.snes.edu/adherer-maintenant>

Le SNES-FSU, c'est vous !

POUR NOUS CONTACTER :

SNES-FSU

Secteur Conseiller Principal d'Éducation

46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 – Tél. : 01 40 63 27 94 – Courriel : cpe@snes.edu

Site internet : www.snes.edu

→ Rubrique CPE

Suivez-nous sur :  www.facebook.com/groups/CPE.SNES

Vous êtes étudiant-es ? Remplissez notre fiche contact pour être informé-e de l'actualité de la formation et des concours sur notre site : <https://adherent.snes.edu/Public/Contact/> ou en flashant ce QRCode ci-contre

